



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 119-2024
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2024.RRGR.175

Déposée le : 03.06.2024

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Aebi (Hellsau, UDC) (porte-parole)
Schilt (Utzigen, UDC)
Ritter (Burgdorf, PVL)
Bösiger (Niederbipp, UDC)
Grupp (Biel/Bienne, Les VERT-E-S)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 06.06.2024

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Préserver l'exploitation du domaine de Witzwil dans son ensemble

Le Conseil-exécutif est chargé de :

1. préserver l'exploitation du domaine agricole de l'établissement pénitentiaire de Witzwil dans son ensemble, surfaces agricoles comprises ;
2. développer pour cela de nouveaux modèles d'affaires entre l'établissement pénitentiaire et l'exploitation dans sa globalité.

Développement :

Au cours des dernières années, le domaine de Witzwil (l'exploitation agricole) a développé un système de gestion qui, tout en permettant l'utilisation des surfaces agricoles, tient compte de la protection de la nature et du paysage ainsi que de la particularité des sols du domaine.

Un affermage de certaines parcelles entraînerait un désinvestissement massif en ce qui concerne les bâtiments et les machines.

Un affermage ou une redistribution des terres aurait des effets extrêmement négatifs sur le paysage et la nature.

Protection de la nature et du paysage

Le domaine de Witzwil est une réserve naturelle d'importance nationale et européenne. À ce jour, on compte au moins huit zones de protection différentes sur l'ensemble du terrain de l'établissement pénitentiaire. Dans la conception du paysage du Seeland, le Grand-Marais constitue un site à protéger d'importance régionale.

Problématique des sols

Les tessons :

De 1912 à 1954, 48 000 tonnes de déchets ont été enfouis dans le sol sur l'ensemble du domaine. Encore aujourd'hui, on trouve des débris de verre, des morceaux de tôle ou de métal mais aussi d'autres détritiques sur de nombreuses parcelles.

Le sol tourbeux :

D'après des études, l'affaissement du sol se poursuit en raison de sa nature tourbeuse. Actuellement, on évalue la perte de humus à entre un et deux centimètres par an.

Le domaine de Witzwil veille à la durabilité en pratiquant une exploitation extensive et respectueuse du sol (on parle de la culture sans labours ou « no till » en anglais).

Motivation de l'urgence : avec la construction du nouveau bâtiment pour l'établissement pénitentiaire de Witzwil, la surface agricole de ce dernier a été redéfinie. Des discussions sont en cours concernant une redistribution des surfaces non utilisées. La motion vise à influencer sur cette redistribution.

Destinataire

– Grand Conseil